



CHARTRE DE L'ADHERENT

Je viens d'adhérer à l'association **USF BASKET-BALL** de la FERRIERE.

Par conséquent, je me dois de participer à la vie de mon club de différentes manières et pour cela je m'engage à :

1) CONSTITUTION DES EQUIPES

Accepter les décisions de la Commission Technique pour la constitution des équipes. Celle-ci seront effectuées en début de saison dans le respect des intérêts de tous :

- Selon le niveau sportif des équipes et des équipiers,
- Selon la catégorie d'âge des adhérents et de leur nombre,
- Et/ou, selon la préparation de la saison suivante.

2) ATTITUDE

Avoir une attitude exemplaire, vis-à-vis de mes équipiers, entraîneurs, dirigeants, arbitres, également envers le public et moi-même.

3) ABSENCE

Prendre part régulièrement et activement aux entraînements ainsi qu'aux matchs. Toute absence doit être impérativement être signalée à l'entraîneur ou au coach de l'équipe et justifiée. (En pratiquant un sport d'équipe, je dois penser à mes équipiers...).

4) ARBITRAGE / TABLE DE MARQUE

Arbitrer ou tenir la table de marque d'autres équipes du club.

Pour les équipes de catégories U7-U9 les parents pourront être sollicités pour tenir la table.

Les joueurs (joueuses) évoluant dans la catégorie U11 - Poussin(e)s seront invités à se positionner à la table de marque pour observer son fonctionnement.

Chaque joueurs (joueuse), à partir de la catégorie U13 – Benjamin(e) sera sollicité(e) plusieurs fois dans la saison (5 à 6 fois en moyenne) pour assurer des permanences d'arbitrage ou de table de marque.

Les personnes convoquées doivent être présentes 15 minutes avant le début de la rencontre.

Un planning de services est mis à disposition et permet à chaque licencié de s'inscrire sur des créneaux en fonction de ses disponibilités. Ce planning est accessible sur le site du club.

Les membres de la commission planning pourront être amenés à désigner un licencié si ce dernier n'a pas ou peu participé à la table ou à l'arbitrage.

En cas d'indisponibilité, la personne convoquée se doit de trouver son (sa) remplaçant(e) et en avvertir le responsable de salle concerné.

Chaque saison, pendant les congés scolaires, le club propose des stages. La participation à ces stages est vivement conseillée : ils sont une aide essentielle à la formation des arbitres.

5) EQUIPEMENTS

Prendre soin des shorts, maillots, équipements et matériels mis à disposition par le club ou la commune.

6) ENGAGEMENTS INHERENTS A L'INSCRIPTION

Les parents ou les représentants légaux et les licenciés majeurs s'engagent à :

- Laisser l'enfant sur le lieu de rendez-vous ou sur le lieu de l'entraînement qu'après avoir eu la confirmation de la présence de l'éducateur ou d'un dirigeant sur place.
- Emmener l'enfant sur le lieu du rendez-vous lors des matchs.
- Lors des matchs à domicile, les membres de l'équipe doivent être présents une demi-heure avant l'horaire prévu du match.
- Récupérer l'enfant à la fin de l'entraînement ou de la rencontre.
- Dans le cas où l'enfant se rend sur le lieu de l'entraînement ou des matchs seul, il sera sous la responsabilité des parents ou de son représentant légal.
- Assurer, lors des matchs à l'extérieur, le transport de l'équipe.
- Assurer des « permanences au bar » lors des matchs à domicile.
- Assurer le lavage des maillots de l'équipe
- Respecter les règles de sportivité et de fair-play en toutes circonstances.

7) REGLEMENT INTERIEUR

Respecter le règlement intérieur disponible sur le site internet du club.

Je suis conscient(e) que toute défaillance de ma part non justifiée envers ces différents engagements m'expose à des sanctions (matchs ou entraînements de suspension, arbitrages supplémentaires...)

Ayant pris connaissance de tous ces engagements, je les accepte en cochant OUI sur la fiche de renseignements.